Annexe introductive



Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

SOMMAIRE

ANNEXE I Référentiels des activités professionnelles et de compétences

la : Référentiel des activités professionnelles

Ib : Référentiel de compétences

Ic : Lexique

ANNEXE II <u>Période de formation en milieu professionnel</u>

ANNEXE III Référentiel d'évaluation

Illa: Unités constitutives du diplôme

IIIb : Règlement d'examen

IIIc : Définition des épreuves

ANNEXE IV Tableau de correspondance entre épreuves ou unités

Tableau synthétique - Activités - Blocs de compétences - Unités Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Activités	Bloc de compétences	Unité professionnelle
COMMUNICATION PRÉPARATION	Bloc 1 : Etude et préparation d'une intervention C1.1 : Compléter et transmettre des documents C2.1 : Décoder un dossier technique C2.2 : Choisir les matériels et les outillages C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux	UP1 Étude et préparation d'une intervention
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	CONTRÔLE D'UN à carreler	
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	C3.11: Poser des éléments et des accessoires Realisation	

Activités	Blocs de compétences	Unités générales
	Français - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. Histoire-Géographie et Enseignement Moral et Civique - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien	UG1 Français, Histoire- Géographie et Enseignement moral et civique
	 Rechercher, extraire et organiser l'information. Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. Expérimenter. Critiquer un résultat, argumenter. Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. 	UG2 Mathématiques- Physique - Chimie
	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité	UG3 Éducation physique et sportive

Compétences de niveau A2 du CECRL
- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

uG4
Langue vivante
obligatoire :
anglais

ANNEXE I – Référentiels des activités professionnelles et de compétences Annexe la

Référentiel des Activités Professionnelles

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A - Domaine d'intervention

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) intervient à l'intérieur et à l'extérieur sur des bâtiments neufs ou anciens, privés ou publics, dans le cadre de la construction, de la restauration, de la réhabilitation de logements, maisons, bureaux, commerces, bâtiments industriels, etc.

Le métier de Carreleur mosaïste évolue en fonction des nouvelles réglementations. Exemple : la transition énergétique, la réglementation acoustique, l'accessibilité des locaux...Elles exigent de construire des bâtiments toujours plus performants. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en œuvre.

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP contribue à l'aménagement intérieur et extérieur des bâtiments, sur sols et sur murs, par la réalisation d'ouvrages conjuguant des performances techniques (résistance à l'usure, qualités thermiques et acoustiques...) et des fonctions esthétiques.

De par la nature de ses activités, le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP est en coactivité avec les autres corps de métiers. La qualité de ses ouvrages et le respect des délais conditionnent souvent le bon déroulement de l'ensemble du chantier.

Le secteur d'activité économique est celui de l'aménagement et des finitions de la construction. Il regroupe essentiellement des petites et moyennes entreprises. Les activités principales consistent à revêtir les murs et les sols de tout type de constructions avec des matériaux variés : carrelage, faïences, céramique, pierres, marbre, ardoise, porcelaine, terre cuite...

B - Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, sur tout type de chantier. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie.

Il communique avec son environnement professionnel (client, hiérarchie, équipe, autres intervenants) et peut être amené à utiliser des documents techniques.

Pour toutes les activités professionnelles dont il a la charge, le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui est confié. Il contrôle ses tâches et rend compte à sa hiérarchie. Il intervient le plus souvent sur des chantiers à l'intérieur de bâtiments et sites variés et de différentes importances, qui peuvent nécessiter des déplacements de durée variable en fonction de la nature du chantier.

Par son savoir-faire et son attitude professionnelle, il participe à la valorisation de l'image du métier et de l'entreprise.

Autonomie

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il est responsable de la réalisation des activités qui lui sont confiées. Il choisit les outils pour réaliser ces tâches. Il utilise les

moyens d'exécution mis à disposition, applique les modes opératoires donnés pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai. Il réceptionne les matériaux et les matériels, vérifie leurs natures, leurs quantités et leurs états.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (Q.S.E.). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard du cahier des charges fourni, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques.

C - Perspective d'évolution dans l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP atteste d'un premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité de Carreleur Mosaïste » de CAP est pleinement opérationnel.

Évolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure d'entreprise, le titulaire de la spécialité Carreleur Mosaïste de CAP peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

TABLEAU DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

			Niveau nplicat	
ACTIVITÉS	TÂCHES	1	2	3
	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention		Х	
COMMUNICATION	T2 : Communiquer avec les différents intervenants		Х	
	T3 : Rendre compte de ses activités		X	
	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail en adoptant une attitude éco-responsable		X	
PRÉPARATION	T5 : Préparer et vérifier les matériels, l'outillage et les moyens de prévention			х
	T6 : Préparer et vérifier les matériaux et les fournitures			X
	T7 : Identifier et préparer les supports			Х
	T8 : Réaliser un calepinage simple			Х
REALISATION ET CONTROLE D'UN	T9 : Effectuer les dosages et mélanges selon les quantités des produits à mettre en œuvre			х
OUVRAGE COURANT	T10 : Effectuer la pose collée des revêtements céramiques et analogues			х
	T11 : Effectuer la pose scellée des revêtements céramiques et analogues.			х
	T12 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau			Х
	T13 : Mettre en œuvre des isolants phoniques, thermiques et des systèmes de désolidarisation			х
RÉALISATION DE TRAVAUX	T14 : Poser des accessoires intégrés à l'ouvrage		Х	Х
SPÉCIFIQUES	T15 : Réaliser des revêtements de sol en milieu humide		X	

Niveau d'implication : Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme <i>lit, observe, interprète et assiste</i> sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme participe sous contrôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme <i>intervient seul</i> ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

FICHES DE DÉTAIL DES TÂCHES PROFESSIONNELLES

Activité A1	COMMUNICATION	
Tâche T1	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention Niveau d'implication : 2	

Moyens et ressources disponibles :

- Plans, descriptifs, schémas de principe. Fiche de travail, consignes orales ou écrites
- Le chantier, le matériel, l'outillage, les matériaux (carrelage, produits de mise en œuvre)
- Plan général de coordination de sécurité, de protection et de santé (PGSPS)
- Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)
- Documents de l'OPPBTP, INRS, CRAM
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les documents sont lus, décodés et exploités
- · Les ressources sont utilisées à bon escient
- L'utilisation des outils numériques est effective

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T2	T2 : Communiquer avec les différents intervenants Niveau d'implication : 2

- Consignes orales et écrites de sa hiérarchie
- Documents internes de suivi de l'intervention (fiche d'intervention, fiche qualité, BL, ...)
- Documents de réalisation du projet (plans, croquis, schémas)
- Fiche technique des matériaux et appareils
- Supports numériques de base
- Connaissance de l'entreprise

Contexte d'intervention:

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les échanges avec les intervenants sont clairs, argumentés et concis
- Le vocabulaire et la terminologie sont adaptés à la situation et à l'interlocuteur
- La posture est professionnelle
- Le déroulement de l'intervention est expliqué aux intervenants en Co-activité
- L'image du métier et de l'entreprise sont valorisés (matériels maintenus en bon état, tenue de travail propre et adaptée)

Activité A1	COMMUNICATION	
Tâche T3	T3 : Rendre compte de ses activités Niveau d'implication : 2	

- Consignes orales et écrites de sa hiérarchie
- Documents de suivi d'intervention (fiche d'intervention, bon de livraison, rapport journalier)
- Documents de réalisation de l'intervention (plans, croquis, schémas)
- Fiche technique des matériaux et appareils
- Bordereau, trame, fiche d'entreprise
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les consignes sont comprises et appliquées
- Les informations (orales ou écrites) sont transmises, complètes, exactes et exploitables
- Les anomalies entre le dossier technique et le chantier sont signalées

Activité A2	PRÉPARATION	
Tâche T4	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail en adoptant une attitude éco-responsable	
	Niveau d'implication : 2	

- Consignes orales et écrites de sa hiérarchie
- Dossier technique, fiches techniques, fiches de données de sécurité et notices des matériels
- PPSPS et extraits du CCTP,
- Maquettes numériques 3D, plans d'exécution, croquis, modes opératoires, quantitatifs, bons de commande, bons de livraison, plannings
- Matériels, matériaux et outillage
- Conditions d'utilisation des matériels et de l'outillage
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Seul ou avec son responsable, à l'atelier et/ou sur le chantier

- L'intervention est organisée méthodiquement
- Les matériels et les matériaux sont prévus en quantité suffisante pour l'intervention
- La Co-activité est prise en compte le cas échéant
- Le principe 3R VE est appliqué (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination)

Activité A2	PRÉPARATION	
Tâche T5	T5 : Préparer et vérifier les matériels, l'outillage et les moyens de prévention Niveau d'implication : 3	

- PPSPS et extraits du CCTP
- Plans d'exécution, nomenclatures, croquis, modes opératoires, quantitatifs, bon de commande, bon de livraison, planning d'intervention
- Consignes orales et écrites de sa hiérarchie
- Stock disponible au magasin
- Matériels et outillages disponibles
- Conditions d'utilisation des matériels et outillages
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Le choix des matériels, des outils et des moyens de prévention est adapté à l'intervention
- L'état des matériels, des outils et des moyens de prévention est vérifié
- Les matériels, les outils et les moyens de prévention sont préparés, stockés, protégés et mis en sécurité

Activité A2	PRÉPARATION	
Tâche T 6	T6 : Préparer et vérifier les matériaux et les fournitures Niveau d'implication : 3	

- Consignes orales et écrites
- Dossier technique, fiches techniques et notices des matériels
- Extraits du CCTP
- Maquettes numériques 3D, plans d'exécution, croquis, modes opératoires, plannings
- Stock disponible à l'atelier
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Seul ou avec son responsable, à l'atelier et sur le chantier

- La nature des fournitures et des matériaux est identifiée
- Les fournitures et les matériaux sont contrôlés en quantité et en qualité et les réserves sont posées
- Les fournitures et les matériaux sont préparés et stockés dans les conditions optimales

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT		
Tâche T7	T7 : Identifier et préparer les supports Niveau d'implication : 3		

- Chantier neuf ou rénovation
- Les normes et les tolérances
- Dossier d'exécution sommaire ou détaillé
- Matériels et outillage de contrôle des niveaux, de planimétrie, des aplombs, des équerrages, d'humidité...
- Mode opératoire, dosage (mortier de liant, mortier colle, adhésifs...)
- Matériels (malaxeur, bétonnière...), matériaux et produits (isolants, primaires, ragréages...).

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les supports sont reconnus, les anomalies sont signalées
- Les mesures sont effectuées et les écarts ne permettant pas la réalisation sont signalés
- Les points particuliers sont contrôlés: aplomb, planéité, niveau, équerrage, siccité, cohésion du support
- L'acceptabilité du degré et de l'adhérence du support est argumentée
- Les règles d'emplois sont respectées (les dosages...)
- La réalisation des travaux préparatoires est effectuée dans le respect des plans d'exécution, des règles de mise en œuvre, des règles de sécurité, du tri des déchets, des occupants et des utilisateurs des lieux.

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT		
Tâche T8	T8 : Réaliser un calepinage simple	Niveau d'implication : 3	

- Chantier neuf ou rénovation
- Matériaux
- Plan, calepinage, consignes orales ou écrites, croquis, PPSPS
- Matériel de mesure et de tracé

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- L'implantation est conforme aux consignes (calepinage, fiche de travail, pose droite, pose diagonale), les différences (cotes, équerrage, alignement...) sont signalées et prises en compte
- L'assemblage à sec est effectué et adapté au calibrage des carreaux. Dans le cas où l'adaptation modifierait le calepinage, la rectification est effectuée selon les directives du supérieur hiérarchique
- Les coupes, frises, listels sont uniformément répartis
- Les métrages, les clés et raccords de bordure, les coupes, sont définis

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T9	T9 : Effectuer les dosages et mélanges selon les quantités des produits à mettre en œuvre Niveau d'implication : 3

- Chantier neuf ou rénovation
- Mode opératoire, dosage (mortier de liant, mortier colle, adhésifs)
- Matériels (malaxeur, bétonnière...), matériaux et produits (primaires, ragréages)
- La fiche de travail
- Les fiches techniques ou catalogues fabriquant

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les dosages sont respectés
- La zone de travail est repérée
- Les foisonnements et pourcentages de pertes sont pris en compte
- Les pertes en matériaux sont minimisées (gaspillage)
- L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche	T10 : Effectuer la pose collée des revêtements céramiques et analogues
T10	Niveau d'implication : 3

- Chantier neuf ou rénovation (sols, murs, escaliers, plinthes...)
- Le calepinage de pose (axes d'implantation, principe de pose ...)
- Mode opératoire, dosage (mortier colle, mortier joint, adhésif)
- Matériels (malaxeur), matériaux et produits (mortier colle, mortier joint, adhésifs)
- Matériaux (terres cuites, mosaïques, grès, faïences, pâtes de verres, émaux, matériaux naturels...)
- La fiche de travail
- Les fiches techniques des revêtements et produits de collage
- Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...)
- PPSPS

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les fiches techniques des revêtements et la technique de collage sont respectées
- Les joints inter-carreaux sont réalisés, alignés et réguliers
- Les joints de fractionnement et de dilatation sont respectés
- Les tolérances de planéité et de désaffleurement sont respectées
- Les coupes sont précises
- Les pertes sont limitées et les chutes optimisées
- Les niveaux sont respectés
- Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées
- L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche	T11 : Effectuer la pose scellée des revêtements céramiques et analogues
T11	Niveau d'implication : 3

- Chantier neuf ou rénovation (sols, escaliers...)
- Le calepinage de pose (axes d'implantation, principe de pose ...)
- Mode opératoire, dosage (mortier liant, mortier joint)
- Matériels (bétonnière, pompe à mortier), matériaux et produits (mortier liant, mortier joint)
- La fiche de travail
- Les fiches techniques des revêtements
- Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...)
- PPSPS

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les fiches techniques des revêtements et la technique de scellement sont respectées
- Les joints inter-carreaux sont réalisés, alignés et réguliers
- Les joints de fractionnement et de dilatation sont respectés
- Les tolérances de planéité et de désaffleurement sont respectées
- Les coupes sont précises
- Les pertes sont limitées et les chutes optimisées
- Les niveaux, les épaisseurs de chape et les pentes sont respectés
- Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées
- L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANT
Tâche T12	T12 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau Niveau d'implication : 3

- Chantier (sols, murs...)
- Consignes orales et écrites
- Mode opératoire (cohésion du support et présence des pentes)
- Matériels (malaxeur)
- Matériaux et produits (mortier colle, mortier joint, spec, sel, ...)
- La fiche de travail
- Les fiches techniques des produits
- Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...)
- PPSPS

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les règles de mise en œuvre sont respectées (bandes d'armatures, moignons de raccordements, marouflage, encollage)
- Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées
- Les pentes ou la planéité sont respectées
- Les pertes sont optimisées
- L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A4	RÉALISATION ET CONTROLE D'OUVRAGE COURANT
Tâche T13	T13 : Mettre en œuvre des isolants phoniques, thermiques et des systèmes de désolidarisation
	Niveau d'implication : 3

- Chantier (sols, murs...)
- Consignes orales et écrites
- Matériels
- Matériaux et produits (isolant, mortier colle)
- · La fiche de travail
- Les fiches techniques des produits
- Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...)
- PPSPS

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les règles de mise en œuvre sont respectées (continuité de l'isolant, traitement des bandes périphériques, pare vapeur...)
- Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées
- Les pertes sont optimisées
- L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T14	T14 : Poser des accessoires intégrés à l'ouvrage Niveau d'implication : 3

- Le chantier neuf ou rénovation
- Les fiches de travaux
- Les plans de détails
- Les règles de pose
- Consignes orales et écrites

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

Résultats attendus :

Pour des accessoires tels que : cadre de tapis brosse, joint de dilatation, nez de marche, siphon de sol, caniveau, cadre tampon, carrelage sur plot.

- Les accessoires sont posés conformément aux règles de l'art
- Les tolérances de planéité, verticalité et de pentes sont respectées
- Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées
- L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T15	T15 : Réaliser des revêtements de sol en milieu humide Niveau d'implication : 2
T15	Niveau d'implication : 2

- Le chantier neuf ou rénovation
- Les fiches de travaux
- Les plans de détails
- Les règles de pose
- Consignes orales et écrites

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

- Les éléments d'évacuation (siphon et caniveaux) sont posés
- La forme est réalisée (mortier ou receveur à carreler)
- L'étanchéité est assurée
- Les accessoires sont posés conformément aux règles de l'art
- Les tolérances de planéité, verticalité et de pentes sont respectées
- Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées
- L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Annexe Ib

Référentiel de compétences

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

COMPÉTENCES ET SAVOIRS ASSOCIÉS

Les compétences

Le référentiel de compétences de la spécialité Carreleur Mosaïste de CAP est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. A cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé,

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe 1a) sont les suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit
- C2.1: Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir les matériels et les outillages
- C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux
- C3.1: Organiser son intervention
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Préparer les supports
- C3.4 : Implanter et répartir
- C3.5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau
- C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes
- C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler
- C3.8 : Poser des revêtements collés
- C3.9 : Poser des revêtements scellés
- C3.10 : Poser des revêtements sur plots
- C3.11 : Poser des éléments et des accessoires
- C3.12 : Poser des sous-couches isolantes
- C3.13 : Réaliser des systèmes d'étanchéité
- C3.14 : Gérer ses besoins en matériaux et en matériels en cours de travaux
- C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux
- C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux

Les savoirs associés aux compétences :

Les savoirs, déclinés en connaissances, nécessaires à la mise en œuvre des compétences, sont regroupés en 2 pôles et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel

Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques

Les limites de connaissances attendues de ces savoirs sont graduées selon les 3 premiers niveaux d'apprentissage de type cognitif de la taxonomie de Bloom.

CAPACITÉS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES		COMPÉTENCES
	٦	
COMMUNIQUER	C1	C1.1 : Compléter et transmettre des documents
		C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit
	7	
		C2.1 : Décoder un dossier technique
PRÉPARER	C2	C2.2 : Choisir les matériels et les outillages
		C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux
	٦	C2 1 . Organicar can intervention
		C3.1 : Organiser son intervention
		C3.2 : Sécuriser son intervention
		C3.3 : Préparer les supports
		C3.4 : Implanter et répartir
		C3.5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau
		C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes
	C3	C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler
RÉALISER		C3.8 : Poser des revêtements collés
		C3.9 : Poser des revêtements scellés
		C3.10 : Poser des revêtements sur plots
		C3.11 : Poser des éléments et des accessoires
		C3.12 : Poser des sous-couches isolantes
		C3.13 : Réaliser des systèmes d'étanchéité
		C3.14 : Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux
	_	
CONTRÔLER	C4	C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux
		C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux

MISE EN RELATION DES TÂCHES ET DES COMPÉTENCES

Capacités	WIISE EN RELATIO								T							
Capacites	Taches →	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention	T2 Communiquer avec les différents intervenants	T3 : Rendre compte de ses activités	T4: Organiser son intervention et son poste de travail en adoptant une attitude eco-responsable	T5 : Préparer et vérifier les matériels, l'outillage et les moyens de prévention	T6 : Préparer et vérifier les matériaux et les fournitures	T7 : Identifier et préparer les supports	T8 : Réaliser un calepinage simple	T9 : Effectuer les dosages et mélanges selon les quantités des produits à mettre en œuvre	T10 : Effectuer la pose collée de revêtements céramiques et analogues	T11 : Effectuer la pose scellée de revêtement céramiques et analogue	T12 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau	T13 : Mettre en œuvre des isolants phoniques, thermiques et des systèmes de désolidarisation.	T14 : Poser des accessoires intégrés à l'ouvrage	T15 : Réaliser des revêtements de sol en milieu humide
C 1	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X	X	X	х	X	X	х	х	X	X	X	X	X	X	X
COMMUNIQUER	C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit	X	X	X	X	X	X	Х	Х	X	X	X	X	X	X	X
	C2.1 : Décoder un dossier technique	X	X	X	Х	X	X	Х	Х	X	X	X	X	X	X	X
C2 PRÉPARER	C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X	X	X	Х	X	X	X			X	X	X	X	X	X
	C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux	X	X	X	Х	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C3.1 : Organiser son intervention	X	X	X	Х	X		X			X	X	X	X	X	X
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X	X	X	Х	X		Х		X	X	X	X	X	X	X
	C3.3 : Préparer les supports	X	X	X				Х			X	X	X	X	X	X
	C3.4 : Implanter et répartir	X	X	X					Х		X	X	X	X	X	X
C3 RÉALISER	C3.5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau	X	X	X						X		X	X			X
	C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes	X	X	X						X		X			X	X
	C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler	X	X	X						X	X	X	X		X	X
	C3.8 : Poser des revêtements collés	X	X	X						X	Х				Х	X
	C.3.9 : Poser des revêtements scellés	X	X	X						X		X			Х	X
	C3.10 : Poser des revêtements sur plots	X	X	X												

	C3.11 Poser des éléments et des accessoires	X	X	X					X	X				X	X
	C3.12 Poser des sous couches isolantes	X	X	X					X	X			х		X
	C3.13 Réaliser des systèmes d'étanchéité	Х	X	X					Х						Х
	C3.14 Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux	Х	X	X	X				Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
C4 CONTRÔLER	C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux	Х	Х	X	Х		x		Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
CONTROLLA	C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux	x	x	X	x		X	x	x	x	x	x	x	x	x

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

C1: COMMUNIQUER

C1.1 : Compléter et tra	Insmettre des documents		UP	1
			вс	1
Compétences (Être capable de)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évalua	ition	
Prendre connaissance des consignes, des documents techniques et organisationnels	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de la hiérarchie, de sécurité, liée à l'environnement, au délai et au traitement des déchets, etc	Les consignes, les docum leurs finalités sont compri respectés		t
Compléter et transmettre un document technique ou administratif	Informations des partenaires professionnels, du client ou de la direction du chantier	Le document proposé est d'une manière claire et ex	haustiv	/e
	Tout ou partie du dossier technique de l'opération en fonction des tâches confiées :	La procédure de transmis respectée	sion es	st
	Procédure et liste de diffusion			
	Planning des tâches			
	Outils de communication technique, y compris numériques			

C1: COMMUNIQUER

C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit

UP	3
ВС	3

Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évaluation	
Rendre compte oralement d'une situation professionnelle : - à sa hiérarchie - à un partenaire professionnel - à un intervenant du chantier	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées Outils de communication technique, y compris numériques	L'interlocuteur est écouté et compris L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise Le contenu de l'échange et la précision du vocabulaire sont adaptés à l'interlocuteur Le propos est clair, précis et concis	

C2 : PRÉPARER

C2.1 : Décoder un dossier technique

UP 1

		BC I
Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évaluation
Collecter et ordonner des informations techniques	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées: - Plans architecturaux et descriptifs, - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Extraits de règlements, normes et règles de l'art - Schéma, croquis ou plans d'exécution, - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de préparation de travaux, calendrier d'intervention) - Notice technique des produits et matériaux à mettre en œuvre Outils de communication technique, y compris numériques	Les données techniques nécessaires à l'intervention sont identifiées La collecte des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable Le classement des données est exploitable et respecte les règles de l'entreprise. Les notices d'utilisation des produits de mise en œuvre, matériels et matériaux sont comprises et respectées Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées
Traduire graphiquement une solution technique, manuellement ou avec un outil numérique		Le schéma ou le croquis de détail permet la réalisation Les conventions de représentation sont respectées

C2: PRÉPARER

UP 1 C2.2 : Choisir les matériels et les outillages BC Compétences Critères d'évaluation **Conditions** (Être capable de...) Identifier les matériels et Contexte professionnel d'intervention Les matériels et outillages choisis outillages nécessaires à la Consignes de travail, orales ou écrites sont adaptés à l'intervention réalisation de son intervention de sa hiérarchie Les règles et limites d'utilisation des matériels et outillages sont Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches respectées confiées : - Plans architecturaux et descriptifs Le bon état général des matériels - Documents relatifs à la sécurité et est vérifié protection de la santé - Extraits de règlements, normes et règles de l'art L'inventaire des EPI est complet et Inventorier les EPI adaptés à - Schéma, croquis ou plans d'exécution, l'intervention adapté à l"intervention - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de matériels et outillages, calendrier d'intervention...) - Notice technique Outils de communication technique, y compris numériques

C2 : PRÉPARER

C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux

UP 1

		BC I
Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évaluation
Repérer et quantifier les matériaux nécessaires à son intervention	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou de la direction de chantier Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées: - Plans architecturaux et descriptifs de l'installation, - Devis quantitatif - Schéma, croquis ou plans d'exécution, - Documents et procédures internes à l'entreprise (bon de commande, bon de travaux) Documentation des fournisseurs Outils de communication technique, y compris numériques	La nature et les caractéristiques des matériaux respectent la demande et le descriptif technique Les quantités sont conformes aux besoins de l'intervention et prennent en compte les chutes en fonction des formats pour les carrelages et des consommations pour les produits de mise en œuvre.

C3: RÉALISER

C3.1 : Organiser son intervention				
Compétences (Être capable de)	Conditions	BC 2 Critères d'évaluation		
Organiser son poste de travail	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	Les spécificités du chantier sont identifiées et prises en compte		
Adapter son poste de travail à l'évolution de la situation réelle	Informations des partenaires professionnels, du client ou de la direction de chantier	Les anomalies techniques sont repérées et signalées		
		La co-activité est prise en compte		
	Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées :	Une démarche éco-responsable est mise en œuvre		
	 Plans architecturaux et descriptifs de l'installation, Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des 	L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux		
	intervenants)	Les matériaux, matériels et outillages approvisionnés permettent la réalisation rationnelle de l'intervention		
	Outils de communication technique, y compris numériques	L'état des matériels et outillages est vérifié, leur fonctionnement est testé		

C3: RÉALISER

C3.2 : Sécuriser son intervention			UP BC	2
Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évaluation		n
Identifier les dangers propres à son intervention Appliquer les mesures de prévention prévues Alerter en cas de situation dangereuse Préparer l'intervention auprès des lignes électriques et réseaux aériens	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Consignes et procédures liées à l'intervention à proximité de réseaux Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique des travaux à réaliser en fonction des tâches confiées: - Plans et descriptifs des travaux ou du chantier - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches sécurité, fiches de contrôle, calendrier d'exécution) Matériels et outillages Outils de communication technique, y compris numériques Certifications, qualifications et habilitations nécessaires à l'opération.	Les dangers son de manière exha Le référentiel de compétences lié est mis en œuvr Une démarche or prévention dans environnement dest mise en œuve L'installation du travail garantit la et la protection or sont respectées. Les protections or sont respectées. Les consignes ce et individuelles si respectées. Une situation da persistante est si sa hiérarchie Le droit de retraite exercé en cas de grave et imminered exercé en	austive a l'AIPF a l'AIPF de son de travai vre poste de sécurité de la san collective sont ation. collective sont ation. de danger nt. de	R I séété es seà r t x e /

C3 : RÉALISER

C3.3 : Préparer les supports			UP	2
			вс	2
Compétences (Être capable de…)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	•	
Traiter les altérations et dégradations du support : Ouvrir des fissures, et les traiter Poncer, meuler, gratter, grenailler, piquer, dégraisser, dépoussiérer Déposer, coller, visser des éléments désolidarisés	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Des procédures internes à l'entreprise. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des documents techniques et normatifs. Les temps impartis (délais de séchage). Les matériels et les accessoires. Les matériaux nécessaires à la préparation des supports, leur notice d'utilisation	Les parties non adhérente éliminées ou consolidées Les supports sont cohére et propres. Les surfaces sont exempiélément susceptible de non-à l'adhésion des revêter (poussières, laitance, granduit du peintre ou du la régularité de l'état de tà sa planéité (balèvre projections, têtes de visues délais de séchage du sont respectés. Les préparations des suprépondent aux exigences réglementaires ou normai L'adhérence des produits est garantie.	entes sont ées. érents, sains mptes de tout e nuire : ètements , graisses, du plâtrier), at de surface evres, grains, vis). ntent ni noisissure. e du support supports ces matives.	
Appliquer des primaires. Appliquer des ragréages et des enduits.		Les produits utilisés (primaire/enduit et primaire/ragréage) sont compatibles entre eux. Les tolérances de planéit enduits et des ragréages respectées		

C3.4 : Implanter et répartir			UP	2
			ВС	2
Compétences (Être capable de)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation		
Implanter. Répartir les éléments: Pour la pose d'un carrelage, d'une frise, d'un listel, d'une plinthe Pour la réalisation d'un appareillage décoratif, d'un opus	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des matériels de mesure et de traçage, ainsi que leurs notices d'utilisation. Des moyens d'accès et plateformes de travail. Les matériaux à mettre en œuvre et leurs fiches techniques. Le temps imparti.	La zone concernée est de tout obstacle et les s' conformes aux exigenc techniques et normative Les règles de sécurité es anté au travail sont respectées. Les configurations parti sont prises en compte de rectifiées (faux équerrairectitude des murs). Le choix des matériels mesure et de tracé est leur utilisation est maître Les tracés sont visibles précis. Les dimensions, les niv pentes, la verticalité, l'horizontalité, les angle respectent les document descriptifs en regard de tolérances admises. L'implantation permet la de pose prévue (droite, diagonale, etc) avec pourtour, par assembla carreaux). La répartition et l'implar respectent les document descriptifs, le projet déciresthétique et les règles l'art	suppor es es es et de culière ge, no de adapte isée. et eaux, s et forme en ou sar ge de ntation ets coratif,	e e e

C3.5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau (SPEC)

UP 2 BC 2

Compétences (Être capable de)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Mettre en œuvre un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) ;	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le système de protection à l'eau est réalisé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. La réalisation du système respecte
	Des documents techniques et normatifs. Des moyens d'accès et plateformes de travail. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour réaliser le système de protection à l'eau. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps impartis.	les pièces contractuelles de mise en œuvre du produit choisi, ainsi que les exigences des documents descriptifs et techniques. Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.

UP 2 C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes 2 BC Compétences **Conditions** Critères d'évaluation (Être capable de...) (ressources, moyens) Réaliser: Sur le chantier. En autonomie. Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés -Une chape rapportée adhérente, Les éléments du dossier de définition du selon leur destination. armée ou non ; chantier et des travaux à réaliser. La qualité d'exécution des sous--Une chape allégée; Des consignes écrites et orales. couches isolantes déjà posées est -Une chape désolidarisée sur film Des documents techniques et normatifs. contrôlée. polyéthylène (polyane), sur un lit Les matériaux à mettre en œuvre. Le support est préparé selon la de sable Les matériels pour préparer le mortier et nature de la chape (mouillage, film -Une chape flottante sur isolant polyéthylène ...). réaliser la chape ou la forme. thermique ou phonique, sur L'état de surface du support est Les consignes de gestion des déchets du systèmes de planchers exempt d'aspérités pour la mise en chantier. chauffants à eau ou rayonnants œuvre des sous-couches électriques... Le tracé du trait de niveau phoniques minces...). -Une chape fluide (ciment ou Les siphons, les caniveaux, les anhydrite); tampons, les profilés (joints de Le temps imparti. -Un ravoirage. fractionnement ou de dilatation) ne -Une forme sont mis en place que lors de la pose du carrelage. Les bandes périphériques sont correctement posées. Le mortier préparé « in situ » respecte les dosages et la plasticité requis en fonction de la nature de la chape. Les qualités et les quantités du mortier livré sont contrôlées. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs (respect du niveau par rapport à celui du « sol fini », armature, pourcentage et formes de pentes...). Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le geste et l'attitude sont professionnels. Les pertes sont minimisées. La coordination avec les autres corps d'état est effective.

Le temps imparti est respecté.

C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler			UP	2
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		вс	2
Compétences (Être capable de)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation		
Mettre en œuvre des éléments modulaires : des carreaux de béton cellulaire. des carreaux ou des plaques de plâtre (hydro en pieces humides) des éléments en terre cuite.	Sur le chantier, seul ou en équipe ou en co-activité En autonomie Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour poser les éléments modulaires et les panneaux prêts à carreler. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.	Les matériaux à disposition chantier sont reconnus et selon leur destination. Les règles de sécurité et au travail sont respectées. Le tracé d'implantation es respecté. L'ouvrage est construit se mode opératoire dont il re Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les condition lesquelles il est réalisé res les pièces contractuelles, les exigences des docume descriptifs, techniques et soit: - l'emplacement des trappositée est adapté le choix de la nature des et des produits de liaison - le respect des règles de des éléments, - les dimensions, la vertica l'horizontalité, la planéité - le traitement des joints, cueillies, des angles, - la liaison cloison et sol, oplafond, cloison et paroi Les chutes ou les pertes siminimisées. Les parties à préserver ne endommagées. La coordination avec les a corps d'état est effective. Le temps imparti est respete poste de travail, les ou matériels sont maintenus ordonnés.	utilisés de san a. t lon le lève. s dans specter ainsi q ents normat pes de s éléme monta alité, des cloison vertica sont e sont p autres ecté. tils et le	té té té tifs, ents nt, ge et e

C3.8 : Poser des revêtements collés			UP	2
OS.O. I OSCI GES IEVELE			вс	2
Compétences (Être capable de)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évalua	ition	
Coller les revêtements; - Faïences, grès cérame, grès émaillés, carreaux de ciment, terres cuites, pierres naturelles ou reconstituées, mosaïques, pâte de verre, émaux - Carrelages dont ceux de grand format ou de format oblong, listels, frises, plinthes, éléments décoratifs; - Sur sols et sur murs, en intérieur et en extérieur; - Sur toute configuration de support ou d'ouvrage, notamment celle impliquant une pose techniquement complexe (escalier balancé, poteau circulaire); - En pose droite et diagonale, avec ou sans bordure, assemblage de carreaux de dimensions variables, de formes et d'orientations différentes - Poser les profilés: - d'angles; - de dilatation; - de fractionnement. Confectionner des joints intercarreaux: - de recette, formulés et « époxydiques ».	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour réaliser un carrelage collé, y compris la pose des profilés et la confection des joints. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.	Les matériaux à disposition chantier sont reconnus et selon leur destination. Les règles de sécurité et au travail sont respectées. Les tracés d'implantation répartition des éléments serespectés. Le revêtement est posé se mode opératoire dont il re Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les condition lesquelles il est réalisé res les pièces contractuelles, les exigences des docume descriptifs, techniques et soit: - Le mortier colle, ou l'adhadapté aux différents par (sols, murs, surface des nature des carreaux, typ support, classement UP local etc; - le format des éléments (plinthes, listels, frises) - l'appareillage (droit, en cen bordure) - Le choix et la mise en ce joints est maitrisé Les pertes sont minimisée Les parties à préserver ne endommagées. La coordination avec les a corps d'état est effective.	utilisés de sant et de cont elon le lève. s dans specter ainsi quents normat ésif ramètre carrea e de EC du carreau; liagona euvre de es.	té té ti ti ti ti ti ti ti ti
Confectionner des joints en mastics souples : Silicone, acrylique, polyuréthane		Le temps imparti est respe Le poste de travail, les ou matériels sont maintenus ordonnés.	tils et le	

C3.9 : Poser des revête	ments scellés		UP	2
OJ.J . I OSCI des levele	ments scenes		вс	2
Compétences (Être capable de)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation		
Sceller les revêtements; Grès cérame, grès émaillés, pâtes de verre, carreaux de ciment, terres cuites, pierres naturelles ou reconstituées, mosaïques, pâte de verre, émaux Carrelages listels, frises, éléments décoratifs; Sur sols, en intérieur et en extérieur; Sur toute configuration de support ou d'ouvrage, notamment ceux impliquant une pose complexe (escalier balancé); En pose droite et diagonale, avec ou sans bordure, assemblage de carreaux de dimensions, de formes et d'orientations différentes; Poser les profilés: d'angles; de dilatation; de fractionnement. Confectionner des joints inter-carreaux: De recette, formulés et époxy Confectionner les joints en mastics souples. Silicone, acrylique, polyuréthane	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour réaliser un carrelage scellé, y compris la pose des profilés et la confection des joints. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.	(carreaux, listels, frise	es est es est es est es est es est est e	ents ou en es ent es et

C3.10 : Poser des revêt	tements sur plots		UP	
001101110001 000101010	iomonio dai proto		вс	
Compétences (Être capable de)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évalua	ation	
Mettre en œuvre : -Des dalles ciment, gravillons lavés, pierres naturelles, grés cérame -Sur des plots synthétiques, réglables ou fixes. Traiter les points singuliers : - Les rives ; - Les liaisons avec les murs ; - Les seuils de porte	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Des moyens d'accès et plateformes de travail. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour réaliser la pose des revêtements sur plots. Les consignes de gestion des déchets du chantier. De temps impartis.	Les matériaux à disposition chantier sont reconnus et selon leur destination. Les règles de sécurité et au travail sont respectées. Le revêtement sur plots e selon le mode opératoire relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les condition lesquelles il est réalisé res les pièces contractuelles, les exigences des docume descriptifs et techniques en normatifs, notamment aux singuliers. Les chutes ou les pertes siminimisées. Les parties à préserver ne endommagées. La coordination avec les a corps d'état est effective. Le temps imparti est respecte poste de travail, les ou matériels sont maintenus ordonnés. Le contrôle de conformité au fur et à mesure et en fitravaux.	utilisés de santé s. st réalisé dont il s dans spectent ainsi que ents et c points sont e sont pa autres ecté. tils et les propres est réali	e e s et

C3.11 : Poser des élém	ents et des accessoires		UP	3
			вс	3
Compétences (Être capable de)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évalua	ation	
-Des siphons et caniveaux; -Des systèmes de chauffage électrique de confort sous carrelage (sols et murs); -Des profilés (lumineux à LED nez de marche, encadrements, plinthes, listels); -Des profilés de finition; -Des miroirs; -Des parois de douche; -Des profilés arrêts de portesDes profilés joints de dilatation -Des profilés joints de fractionnement	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Des moyens d'accès et plateformes de travail. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour mettre en œuvre les éléments et les accessoires. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.	Les matériaux à disposition chantier sont reconnus et selon leur destination. Les règles de sécurité et au travail sont respectées L'élément ou l'accessoire en œuvre selon le mode dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. La pose respecte les pièce contractuelles, ainsi que le exigences des documents descriptifs et techniques. Les chutes ou les pertes s'minimisées. Les parties à préserver ne endommagées. La coordination avec les a corps d'état est effective. Le temps imparti est resp Le poste de travail, les ou matériels sont maintenus ordonnés. Le contrôle de conformité au fur et à mesure et en fit	utilisés de san s. est mis opérato es es sont e sont p autres ecté. tills et l propre	té s pire pas s es s et

travaux.

Compétences (Être capable de) Mettre en œuvre : - Un isolant phonique Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels nécessaires à la mise en œuvre des isolants. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti. Critères d'évaluati. Critères d'évaluati. Critères d'évaluati. Critères d'évaluati. Les matériaux à disposition chantier sont reconnus et ut selon leur destination. Les règles de sécurité et de au travail sont respectées. L'ouvrage est réalisé selon l opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions des pièces contractuelles, ai les pièces contractue
(Être capable de) (ressources, moyens) Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les règles de sécurité et de au travail sont respectées. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériales nécessaires à la mise en œuvre des isolants. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti. Criteres d'evaluation Les matériaux à disposition chantier sont reconnus et ut selon leur destination. Les règles de sécurité et de au travail sont respectées. L'ouvrage est réalisé selon l opératoire dont il relève. L'ouvrage et les conditions de les quelles il est réalisé respe les pièces contractuelles, air les exigences des document descriptifs, techniques et no Les détails d'exécution suit sont soignés: Les détails d'exécution suit sont soignés: Les fourreaux Les cadres de portes
de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels nécessaires à la mise en œuvre des isolants. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti. chantier sont reconnus et ut selon leur destination. Les règles de sécurité et de au travail sont respectées. L'ouvrage est réalisé selon l opératoire dont il relève. L'ouvrage et les conditions or lesquelles il est réalisé respe les pièces contractuelles, air les exigences des document descriptifs, techniques et normatifs. Le temps imparti. Le temps imparti.
Les parties à préserver ne s endommagées. La coordination avec les aut corps d'état est effective. Le temps imparti est respective. Le poste de travail, les outils

UP 3 C3.13 : Réaliser des systèmes d'étanchéité 3 BC Compétences **Conditions** Critères d'évaluation (Être capable de...) (ressources, moyens) Mettre en œuvre : Des travaux neufs, de réhabilitation ou Les matériaux à disposition sur le de rénovation à réaliser seul, en équipe chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. ou en co-activité. -Un système d'étanchéité de Sur le chantier. plancher intermédiaire (SEPI). Les règles de sécurité et de santé En autonomie. au travail sont respectées. -Un système d'étanchéité liquide (SEL); Les éléments du dossier de définition du La localisation est respectée chantier et des travaux à réaliser. -Natte d'étanchéité L'ouvrage est réalisé selon le mode Des consignes écrites et orales. opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont Des documents techniques et normatifs. professionnels. Les matériaux à mettre en œuvre. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent Les matériels nécessaires à la mise en les pièces contractuelles, ainsi que œuvre des différents systèmes les exigences des documents d'étanchéités liquides ou nattes. descriptifs, techniques et normatifs, soit: - les sols, les murs. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Les points singuliers suivant sont soignés: Le temps imparti. - Les angles sortant et rentrant, les relevés, les caniveaux, les siphons, les joints de dilatation, toutes les pénétrations horizontales ou verticales, Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure et en fin de

travaux.

C3.14 : Gérer ses beso	ins en matériaux et matériels	en cours de	UP	2
iravaux			вс	2
Compétences (Être capable de…)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évalua	ation	ı
Organiser l'approvisionnement et stocker les matériaux en cours de ravaux.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en non-activité.	Les déplacements, les manu- les zones de stockage sont : Le protocole de sécurité est cours de travaux.	sécuris	es.
Organiser l'approvisionnement en matériels et leur stockage en cours de travaux.	Sur le chantier, selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques. En relation possible avec les fournisseurs, les livreurs, les autres intervenants, le public, le magasinier de l'entreprise	La quantité, la nature et l'éta tériels et des matériaux sont Des réserves écrites sont fo les bordereaux de livraison e non-conformité. Toute anomalie est signalée	contrô rmulée: en cas o	lés. s sui
	Des consignes écrites et orales. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Le calendrier d'exécution,	hiérarchie. La répartition et la dispositio matériels, des matériaux s'a contraintes du chantier, nota minimisant les manutentions ultérieures.	n des dapten mment	
	Des documents et des procédures internes à l'entreprise. Des fiches de données de sécurité. Des exigences règlementaires.	Les personnes et les biens s préservés. L'environnement est exempt de pollution.		que
	Le protocole de sécurité du chantier. Des plans de réparation des matériaux.	Les matériaux et les matérie protégés des risques de dég de déprédations, de vols		ns,
	Des matériels et matériaux.			
	Le nombre et la qualification des personnels en responsabilité. Les matériels de manutention.			

C4: CONTRÔLER

 la compatibilité du support avec le type de carrelage qui doit être mis en œuvre dans le local considéré (cas des locaux très humides et du poids au m² des

UP 2 C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux 2 BC **Conditions** Compétences Critères d'évaluation (Être capable de...) (ressources, movens) Identifier la nature du Des travaux neufs, de réhabilitation ou La nature du support est identifiée support: de rénovation à réaliser seul, en équipe ou renseignée. ou en co-activité. Les contrôles sont effectués au sol Sur le chantier. En autonomie. conformément aux procédures - chape, adhérente ou flottante ; techniques ou normatives. avec ou sans isolant (mortier, fluide anhydrite ou ciment, Les éléments du dossier de définition du Les données relevées sont avec incorporation ou non d'un chantier et des travaux à réaliser. comparées avec les exigences système de chauffage) imposées par les textes normatifs Des documents techniques et normatifs et réglementaires - nature du sol béton (dallage ou des procédures de contrôle. plancher) Le refus des supports non-- anciens carrelages conformes est assorti d'un Des fiches de relevé des mesures. commentaire circonstancié à la au mur hiérarchie. Des matériels de mesure et de contrôle. - plâtre traditionnel ou carreaux ainsi que leur notice d'utilisation. de plâtre Les écarts à la conformité - cloisons sèches type plaques constatés lors des autocontrôles ou de plâtre cartonnées. sur l'ouvrage fini sont - béton cellulaire, béton banché, immédiatement corrigés. - maçonnerie enduite au mortier Les « reprises » nécessaires de ciment entraînant un surcoût ou ayant une - ancien carrelage incidence sur le déroulement des travaux sont préalablement signalés Effectuer le contrôle de l'état des à la hiérarchie. supports horizontaux: - cohésion, planimétrie, siccité, propreté, absence de matériels ou matériaux encombrants, - l'ensemble des réservations dans les planchers a été rebouché proprement. Des supports verticaux : - aplombs, équerrage - tous les calfeutrements autour des pénétrations ont été effectués proprement - absence d'enduits pour peinture sur le support

carreaux)	

C4 : CONTRÔLER

C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux

UP	2
ВС	2

Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évaluation
Préparer les moyens de contrôle	Les éléments du dossier de définition du chantier	Les moyens sont adaptés aux contrôles à réaliser
Réaliser les contrôles en cours de réalisation et en fin de travaux	Les textes normatifs des conditions et des procédures de contrôle ; Matériels et outillages de contrôle, règles, niveau, équerre. Les conditions visuelles, notamment d'éclairage des locaux Outils de communication.	Les protocoles de contrôle sont respectés Les techniques d'utilisation des matériels sont acquises Les contrôles permettent les corrections éventuelles et la poursuite des travaux puis la réception.

SAVOIRS ASSOCIÉS

Pôle	Savoirs	Connaissances
	S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises S1.2 : Les intervenants de la construction S1.3 : Les étapes d'un projet de construction S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM) S1.5 - La co-activité, les interfaces chantier S1.6 - Les qualifications et les habilitations
	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale S2.2 : L'impact environnemental d'une activité S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits
ifessionnel	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S3.1 : La règlementation, les normes, les DTU et les règles de l'art S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique acoustique) S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti S3.4 : Les techniques de construction S3.5 : Les matériaux de construction
ôle 1 : Connaissance du monde professionnel	S4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	S4.1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale S4.3 : Les documents d'exécution des ouvrages S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrages
	S5: La description et l'estimation des ouvrages	S5.1 : La description technique des ouvrages S5.2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes S5.3 : La quantification et l'estimation des ouvrages
Pôle 1 :	S6: La communication technique	S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et outils de communication S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6.4 : La communication technique simple en langue anglaise
	S7 : La prévention des risques professionnels	S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques S7.2 : Les documents de la prévention des risques S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7.5 : Les risques CMR (amiante et plomb) S7.6 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7.7 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail
	S8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention

Pôle	Savoirs	Connaissances		
Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques	S9 : Caractéristiques physiques et chimiques des matériaux spécifiques (grés cérame, grés émaillés, terre cuite)	 S9.1 : Nomination et provenance. S9.2 : Identification et classification. S9.3 : Domaines d'utilisation. S9.4 : Caractéristiques physiques. S9.5 : Caractéristiques mécaniques. S9.6 : Caractéristiques chimiques. S9.7 : Comportement par rapport aux conditions de mise en œuvre. S9.8 : Comportement par rapport au temps. S9.9 : Imperméabilisation / Étanchéité protection à l'eau sous carrelage S9.10 : Pathologie des désordres. 		
2 : Connaissar	S10 : Techniques de réalisation	S10.1 : Techniques de pose. S10.2 : Méthodes de pose (mode opératoire). S10.3 : Les matériels et outillages.		
Pôle	S11 : Techniques spécifiques	S11.1 : Isolation phonique et thermique sous carrelage. S11.2 : Mécanique et stabilité des ouvrages. S11.3 : Histoire des techniques.		

MISE EN RELATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Savoirs →											
	Savoirs 7	S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S2: Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco responsabilité	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S5 : La description et l'estimation des ouvrages	S6 : La communication technique	S7 : La prévention des risques professionnels	S8: Le contrôle et la qualité des ouvrages	S9: Caractéristiques physiques et chimiques des matériaux spécifiques	S10 : Techniques de réalisation	S11 : Techniques spécifiques
C1	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X	Х	Х	Χ	Х	Х	Х	X	Х	Х	X
COMMUNIQUER	C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit	Х	Χ	Х	Х	Х	Х	Χ	X	Х	Х	X
00	C2.1 : Décoder un dossier technique	X	X	Х	Х	Х	Χ	Χ	X	Х	X	X
C2	C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X	X	X	Х	Х		X		Х	Х	X
PRÉPARER	C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux	Х	X	X		Х	Х			Х	X	X
	C3.1 : Organiser son intervention	Χ	X	X		Х		X	X		Х	X
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X		X			X	X		X	X	X
	C3.3 : Préparer les supports	X	X					X	X	X	X	X
	C3.4 : Implanter et répartir			X	X	X	X	X			X	X
	C3.5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes		X			X	X	X	X	X	X	X
C3	C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler		X	X		X	X	X	X	X	X	X
RÉALISER	C3.8 : Poser des revêtements collés		X	X		X	X	X	X	X	X	
	C.3.9 : Poser des revêtements scellés		X	X		X	X	X	X	X	X	
	C3.10 : Poser des revêtements sur plots		X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C3.11 Poser des éléments et des accessoires		X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C3.12 Poser des sous couches isolantes		X	X		X	X	X	X	X	X	X
	C3.13 Réaliser des systèmes d'étanchéité		X			X	X	X	X	X	X	
	C3.14 Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux		X				X	X			X	X
C4	C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux		X		X	X	X		X		X	X
CONTRÔLER	C4.2 : Réaliser des contrôles en cours d'exécution et en fin de travaux						X		X			

DESCRIPTION DES SAVOIRS ASSOCIÉS

Pôle 1 LA CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL

S 1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment.				
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances			
S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises	Citer les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés Énoncer les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises			
S1.2 : Les intervenants de la construction	Citer les intervenants, définir leurs rôles respectifs			
S1.3 : Les étapes d'un projet de construction	Citer les principales étapes d'un projet de construction			
S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM)	Énoncer le principe général de la démarche collaborative du BIM			
S1.5 - La co-activité, les interfaces chantier	Nommer les corps de métiers et citer leur interaction technique avec les tâches à réaliser			
S1.6 - Les qualifications et les habilitations	Énoncer le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises			

S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité.					
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances				
S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale	Citer le nom de la règlementation en vigueur et ses principaux objectifs				
S2.2 : L'impact environnemental d'une activité	Citer les principaux impacts de son activité professionnelle				
S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise	Citer le principe de la démarche				
S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits	Appliquer les règles de tri des déchets et respecter les circuits d'élimination Appliquer les règles de nettoyage du site d'intervention et de remise en état				

S 3 : Les systèmes constructifs du bâtiment				
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances			
S3.1 : La règlementation, les normes, les DTU et les règles de l'art	Identifier les spécificités des différents documents. Citer les dispositions constructives concernant un ouvrage.			
S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique, acoustique) S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti	Identifier les espaces composant une habitation et citer leur destination Citer les points de la règlementation PMR concernant un ouvrage de carrelage			
S3.4 : Les techniques de construction	Identifier les techniques les plus courantes de construction des bâtiments			
S3.5 : Les matériaux de construction	Identifier la nature des matériaux de construction et citer leurs principales caractéristiques mécaniques			

S 4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages					
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances				
S4.1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages	Utiliser les outils digitaux de visionnage des projets de construction et des ouvrages du métier Décoder des documents graphiques y compris digitaux d'un ouvrage représenté en 2D ou en 3D				
S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale	Appliquer les règles de dessin technique en 2D ou 3D à une représentation graphique ou digitale d'un croquis de détail d'exécution ou d'un schéma				
S4.3 : Les documents d'exécution des ouvrages	Identifier les informations d'un plan d'exécution d'un ouvrage simple				
S3.4 : Les techniques de relevé d'ouvrages	Utiliser les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrage				

S 5 : La description et l'estimation des ouvrages						
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances					
S5.1 : La description technique des ouvrages.	Décrire techniquement un ouvrage de carrelage ou de mosaïque					
S5.2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes	Décoder les fiches descriptives produits mis en œuvre.					
S5.3 : La quantification et l'estimation des ouvrages.	Identifier les éléments constitutifs d'un devis quantitatif et estimatif.					

S 6 : La communication technique					
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances				
S6.1 : La communication orale et écrite	Appliquer les règles de base de la communication technique orale et écrite				
S6.2 : Les supports et outils de communication	Utiliser les supports et outils de communication simples, y compris digitaux				
S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité	Énoncer les principaux éléments du processus de gestion de l'information mis en œuvre tout au long d'un projet collaboratif. Enoncer le principe d'interopérabilité entre logiciels et maquettes numériques Citer les outils numériques de gestion et de communication utilisés				
S6.4 : La communication technique simple en langue anglaise	Traduire la terminologie et les fonctions d'un équipement ou d'un appareil Extraire des informations essentielles d'une notice technique en anglais				

S 7 : La prévention des risques professionnels					
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances				
S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes (Services de Santé au Travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel)				
S7.2 : Les documents de la prévention des risques	Énoncer les objectifs des principaux documents liés à la prévention des risques : DUER, PPSPS, DIUO.				
S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	En lien avec le référentiel de Prévention Santé Environnement				
S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier	Énoncer les principaux EPC en lien avec les interventions du métier Citer les conditions d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant, d'une PEMP				

	Lister les EPI adaptés aux risques (brûlures, explosion, incendie, rayonnements, coupures, projections, électrique, chimiques)
S7.5 : Les risques CMR (amiante et plomb) S7.6 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Citer les principales situations d'exposition aux poussières d'amiante et de plomb Énoncer les principes de sécurité physique et économie d'effort au regard du référentiel de formation PRAP
S7.7 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail (*) Citer les conduites de secours à tenir (*) (*) au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

S 8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages					
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances				
S8.1 Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention	Citer le principe d'une démarche qualité				
S8.2 Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention	Énoncer la finalité d'une fiche d'autocontrôle				

Pôle 2 CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

S 9 : Caractéristiques physiques et chimiques des matériaux spécifiques			
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances (être capable de)		
S9.1 : Nomination et provenance.	Nommer les produits d'usage courant		
Dovêtemente produite de ligioon gupperte	Lire et utiliser les fiches techniques		
Revêtements, produits de liaison, supports, produits d'interposition	Indiquer leur provenance (naturels, transformés, reconstitués, fabriqués)		
	Indiquer les processus et les procédés d'obtention des produits		
S9.2 : Identification et classification.	Identifier les matériaux sur plans ou sur site		
09.2 . Identification et classification.	Énoncer les caractéristiques commerciales et/ou normalisées des matériaux et des produits.		
	Choisir le matériau et le produit en fonction du domaine d'emploi.		
S9.3 : Domaines d'utilisation.	Décoder la notice sur le classement UPEC des revêtements et des locaux, les normes de glissance et la norme sur l'accessibilité des locaux.		
S9.4 : Caractéristiques physiques.	Identifier les caractéristiques physiques du matériau et du produit mis en œuvre		
S9.5 : Caractéristiques mécaniques.	Identifier les sollicitations		
S9.6 : Caractéristiques chimiques.	Identifier les caractéristiques chimiques du matériau et du produit mis en œuvre		
S9.7: Comportement par rapport aux conditions de mise en œuvre.	Indiquer les effets sur le matériau		

	Énoncer et expliquer les principes de prise du ciment, du mortier, du produit de liaison
	Expliquer les conséquences d'un excès ou d'un manque d'eau
S9.8 : Comportement par rapport au temps.	Énoncer les causes de vieillissement (temps, environnement)
S9.9 : Imperméabilisation / Étanchéité	
Protection à l'eau sous carrelage	Énoncer les produits et accessoires en termes de :
	- techniques
	- de mise en œuvre
	Justifier du choix du produit en tenant compte : - du contexte du chantier - des normes en vigueur - des réglementations et des recommandations du fabricant - des classements des locaux - des normes environnementales
S9.10 : Pathologie des désordres.	Reconnaitre et énumérer les principales causes récurrentes de désordres

S 10 : Techniques de réalisation			
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances		
S10.1 : Techniques de pose.	Énumérer les différentes techniques de pose et justifier du choix d'une technique plutôt qu'une autre ;		
S10.2 : Méthodes de pose (mode opératoire).	Analyser un dossier d'exécution et repérer le type de méthode de :		
	- mise en œuvre		
	- coupe		
	- battage		
	- jointoiement		
	- finition		
	- protection		
	- mise en œuvre des matériaux associés		

S10.3 : Les matériels et outillages.	Lister l'outillage nécessaire pour répondre aux besoins des différentes techniques de poses

S 11 : Techniques spécifiques			
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances		
S11.1: Isolation phonique et thermique sous carrelage.	Préciser les contraintes et précautions de mise		
	en œuvre (pont acoustique)		
	Indiquer les principes de correction acoustique		
	Identifier les isolants en fonction de leur destination et leurs caractéristiques		
S11.2 : Mécanique et stabilité des ouvrages.	Prendre en compte l'effet des charges appliquées dans leur environnement (ex : répartition des stockages de matériaux, démolition de cloisons)		
S11.3 : Histoire des techniques.	Identifier les matériaux et la constitution d'un		
, ,	ouvrage ancien de la profession		

Annexe Ic

Lexique Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Sigles	Définitions			
BIM	Building Information Modeling, traduit par « modélisation des données du bâtiment »			
BL	Bon de Livraison			
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale			
ВТР	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics			
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail			
CCF	Contrôle en Cours de Formation			
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières			
CFA	Centre de Formation d'Apprentis			
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail			
CMR	Cancérigène Mutagène et Repro-toxique			
DIUO	Dossier d'Intervention Ultérieur sur l'Ouvrage			
DTU	Document Technique Unifié			
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques			
EPC	Équipements de Protection Collective			
EPI	Équipements de Protection Individuels			
ERP	Établissement Recevant du Public			
ОРРВТР	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics			
PEMP	Plateforme Élévatrice Mobile de Personne			
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel			
PMR	Personne à Mobilité Réduite			
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé			
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique			
PSE	Prévention Santé Environnement			
PV	Procès-verbal			
QSE	Désignation groupée des domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement			
RAGE	Règles de l'Art du Grenelle de l'Environnement			
RAP	Référentiel d'activités professionnelles			
RIA	Réseau Incendie Armé			
SEL	Système d'étanchéité liquide			
SPEC	Système de protection à l'eau sous carrelage			
SST	Sauveteur Secouriste du Travail			
TCE	Tous Corps d'État			
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience			
VMC	Ventilation Mécanique Contrôlée			
2D	Deux Dimensions			
3D	Trois Dimensions			
3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination			

ANNEXE II

Période de formation en milieu professionnel

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Préambule

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- De participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels
- D'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise
- De prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre règlementaire du Code de l'Éducation, articles D124-1 à D124-9 modifiés et de la circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit **14 semaines** réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation
- Les cursus de formation

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des

compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation
- Les cursus de formation

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation
- Les cursus de formation

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est, l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- Un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D337-62 à D337-65 du Code de l'Éducation,
- Un candidat de la formation professionnelle continue peut-être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidat libre

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

ANNEXE III – Référentiel d'évaluation Annexe IIIa

Unités constitutives du diplôme

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

A - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- Permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité carreleur mosaïste de CAP et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF)

	Unités professionnelle		nnelles
	Étude et préparation	Contrôle et réalisation d'un ouvrage courant	Réalisation d'ouvrages spécifiques
Compétences	UP1	UP2	UP3
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	Χ		
C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	Х		
C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	Х		
C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux	Х		
C3.1 : Organiser son intervention		Х	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Préparer les supports		X	
C3.4 : Implanter et répartir		Χ	
C3.5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau		X	
C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes		Х	
C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler		X	
C3.8 : Poser des revêtements collés		X	
C3.9 : Poser des revêtements scellés		X	
C3.10 : Poser des revêtements sur plots			X
C3.11 Poser des éléments et des accessoires			X
C3.12 Poser des sous-couches isolantes			X
C3.13 Réaliser des systèmes d'étanchéité			X
C3.14 Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux		х	
C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux		Х	
C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux		Х	

L'unité EP2 intègre la prévention santé environnement dont le programme d'enseignement pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est défini par l'arrêté du 23 juin 2009 modifié.

B - Unités du domaine général : UG1, UG2, UG3 et UG4

<u>UNITÉ UG 1 – Français et</u> histoire-géographie – enseignement moral et civique

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 - Mathématiques - Physique - Chimie

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG4 – Langues vivantes

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Annexe IIIb Règlement d'examen

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité Carreleur mosaïste de Certificat d'aptitude professionnelle

Scolaire Scolaire

(établissement public et privé sous contrat)

Apprenti

(CFA et section d'apprentissage habilité)

Formation professionnelle continue (établissement

public)

(CFA et section d'apprentissage non habilité)

Formation professionnelle continue

(établissement privé

hors contrat)

Apprenti

(établissement privé)

Enseignement à distance Candidat individuel

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Mode	Durée
EP1 : Étude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF (1)	Ponctuel écrit	3h
EP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9 dont 1 PSE	CCF	Ponctuel écrit et pratique	16h dont 1h PSE
EP3 : Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3h
EG1 : Français et Histoire-Géographie Enseignement moral et civique *	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit	2h15
EG2 : Mathématiques - Physique - Chimie *	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG 3 : Éducation physique et sportive *	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 : Langue vivante : anglais *	UG4	1	CCF	Ponctuel oral (2)	20 min

⁽¹⁾ Contrôle en cours de formation

⁽²⁾ Préparation 20 minutes

^(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

Annexe IIIc Définition des épreuves

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention

Coefficient 4

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage (dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.1 : Compléter et transmettre des documents

C2.1: Décoder un dossier technique

C2.2 : Choisir les matériels et les outillages

C2.3: Déterminer les besoins en matériaux

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance des informations concernant à son intervention
- Renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris numériques
- Organiser son intervention en adoptant une attitude éco responsable
- Préparer et vérifier les matériels et les outillages
- Établir les éléments de la commande liée à son intervention

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 3h00

Conditions d'organisation:

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « TECHNIQUE » de ou des ouvrages, commun à l'EP2, éventuellement à l'EP3 et comprenant :
 - o La description de l'intervention professionnelle étudiée
 - Les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant le ou les ouvrages à réaliser à réaliser
 - o Les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, normes ...
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE » sur lequel porte l'évaluation

2- Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion <u>d'une situation d'évaluation</u> organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée <u>en deuxième année de formation</u> (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve

La <u>durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation</u> est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La présence d'un professionnel est souhaitée. Il peut intervenir tant au niveau de la conception que de l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

EP2 - UP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant Coefficient 9 dont 1 pour PSE

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation et le contrôle d'un ouvrage courant de carrelage et mosaïque

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C3.1 : Organiser son intervention
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3: Préparer les supports
- C3.4: Implanter et répartir
- C3.5: Réaliser des systèmes de protection à l'eau
- C3.6: Réaliser des chapes ou des formes
- C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler
- C3.8 : Poser des revêtements collés
- C3.9 : Poser des revêtements scellés
- C3.14 : Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux
- C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux
- C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux

À partir d'un dossier définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) et des moyens matériels fournis, le candidat est amené à organiser matériellement son poste de travail, à réaliser une implantation, à réaliser la pose des revêtements céramiques et analogues en utilisant les produits de mise en œuvre en pose scellée et collée et contrôler les ouvrages

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite et pratique d'une durée de 15h00

Conditions d'organisation:

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Un espace de réalisation
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve

L'épreuve pratique d'une durée totale de 15 heures est organisée en deux parties :

- Une phase de préparation de l'activité sous forme écrite et éventuellement numérique,
 d'une durée de 1 heure
- Une phase de réalisation de l'activité intégrant le contrôle, d'une durée de 14 heures

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

Un dossier « TECHNIQUE » commun à l'EP1 et éventuellement à l'EP3 et comprenant :

- La description de l'ouvrage à réaliser
- Les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant l'ouvrage à réaliser
- o Des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques, ...
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE »

2- Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion <u>de deux situations d'évaluation d'égale importance</u>, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu <u>dans l'établissement de formation</u>, l'autre situation d'évaluation a lieu <u>dans l'entreprise</u>. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées <u>en deuxième année de formation</u> (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Un espace de réalisation
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve

La durée de chaque situation d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé pour chaque situation d'évaluation et d'une proposition de note finale au jury de délibération résultant de l'évaluation des deux situations.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Situation d'évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation Un professionnel est convoqué. Son absence n'invalide pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procèsverbal détaillé.

Situation d'évaluation en entreprise

La situation d'évaluation est organisée en entreprise dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entrepriseLe déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procèsverbal détaillé.

EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques

Coefficient 2

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage spécifique de carrelage et mosaïque

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit

C3.10: Poser des revêtements sur plots

C3.11: Poser des éléments et des accessoires

C3.12: Poser des sous-couches isolantes

C3.13: Réaliser des systèmes d'étanchéité

À partir d'un dossier définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) et des moyens matériels fournis, le candidat est amené à rendre compte oralement du travail réalisé, poser des revêtements, des sous-couches et réaliser des systèmes d'étanchéité.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- <u>Évaluation par épreuve ponctuelle</u>: épreuve pratique et orale d'une durée de 3h00, dont 15 minutes d'entretien oral.

Conditions d'organisation:

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un examinateur du domaine professionnel.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- Un dossier « TECHNIQUE » de l'ouvrage éventuellement commun à l'EP1 et l'EP2 et comprenant :
 - o La description des ouvrages à réaliser
 - o Les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant les ouvrages
 - o Des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques, ...
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE »

2- Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion <u>d'une situation</u> d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée <u>en deuxième année de formation</u> (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation:

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve

Au cours, ou en fin de situation d'évaluation, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec enseignant/formateur du domaine professionnel.

La <u>durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation</u> est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Partie d'épreuve professionnelle :

Prévention Santé Environnement

coefficient 1

L'épreuve de prévention santé environnement est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

L'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle **abroge** l'arrêté du 23 juin 2009 (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

En conséquence, la référence de la définition d'épreuve prévention santé environnement est appelée à être modifiée par un arrêté ministériel en 2019.

Épreuve EG 1 - Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique *
UG 1
coefficient 3

L'épreuve de Français, histoire - géographie et enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 6 décembre 2016 (version initiale de Légifrance).

UG 2	Épreuve EG 2 - Mathématiques – Physique - Chimie *
coefficient 2	

L'épreuve de Mathématiques - sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003) modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

Épreuve EG 3 - Éducation physique et sportive *

UG 3 coefficient 1

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 11 juillet 2016 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve EG4 - Langues vivantes *

UG4 coefficient 1

L'épreuve de Langue vivante est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003).

(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les définitions d'épreuves générales sont appelées à être redéfinies par arrêté ministériel publié ultérieurement.

Annexe IV Tableau de correspondance entre épreuves ou unités Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle Carreleur mosaïste		Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle	
défini par l'arrêté du 01/08/2002 modifié dernière session d'examen : 2020		défini par le présent arrêté 1 ^{ère} session d'examen : 2021	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	EP1 - Étude et préparation d'une intervention professionnelle	UP1
EP2 - Réalisation d'ouvrages courants en carrelage	UP2	EP2 – Contrôle et réalisation d'un ouvrage courant	UP2
EP3 – Réalisation de mosaïque et travaux spécialisés	UP3	EP3 - Réalisation d'ouvrages spécifiques	UP3
EG1 - Français et Histoire Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques - Physique - Chimie	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 - Langue vivante : anglais	UG4